

Veillez prendre note que ce procès-verbal est sujet à des modifications; il sera soumis au conseil de ville pour approbation lors de la séance qui aura lieu le 4 février 2019.

PROCÈS-VERBAL de la 403e séance ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le lundi 21 janvier 2019, à 19 h 31, au lieu habituel des délibérations.

SONT PRÉSENTS :

- M. Pierre Corbeil, maire;
- Mme Lorraine Morissette, conseillère;
- Mme Karen Busque, conseillère;
- Mme Éveline Laverdière, conseillère;
- Mme Céline Brindamour, conseillère;
- M. Léandre Gervais, conseiller;
- Mme Sylvie Hébert, conseillère;
- Mme Lisyane Morin, conseillère;
- M. Robert Quesnel, conseiller.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES :

- Me Sophie Gareau, directrice générale;
- Mme Chantale Gilbert, trésorière;
- Me Annie Lafond, greffière.

Les membres du conseil présents formant quorum, le maire déclare la séance ouverte.

RÉSOLUTION 2019-23

Adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par la conseillère Lisyane Morin,

QUE l'ordre du jour de la 403e séance ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le lundi 21 janvier 2019, à 19 h 31, au lieu habituel des délibérations, soit et est adopté tel que préparé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2019-24

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 janvier 2019.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par la conseillère Karen Busque,

QUE le procès-verbal de la 402e séance ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le lundi 7 janvier 2019, à 19 h 32, au lieu habituel des délibérations, soit et est approuvé tel que rédigé.

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la lecture du présent procès-verbal n'est pas nécessaire, une copie du projet ayant été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance, et tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Léandre Gervais,

APPUYÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

RÉSOLUTION 2019-25

Adoption du règlement
2018-54.

QUE le règlement 2018-54, relatif à la régie interne des séances du conseil de ville de Val-d'Or, soit et est adopté tel que rédigé.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2019-26

Adoption du règlement
2019-06.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,

QUE le règlement 2019-06, amendant le règlement 2012-25 relatif au stationnement et à l'immobilisation des véhicules dans le but d'en modifier diverses dispositions, soit et est adopté tel que rédigé.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2019-27

Adoption du premier projet de
règlement 2019-07.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Léandre Gervais,

APPUYÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

QUE le premier projet de règlement 2019-07, amendant le règlement de zonage 2014-14 à ses articles 6.1.6 et 9.4 dans le but de modifier certaines normes d'implantation applicables à la zone 381-Rec, soit et est adopté tel que rédigé.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

AVIS DE MOTION

Règlement 2019-08.

Un avis de motion est donné par la conseillère Lisiane Morin selon lequel il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement 2019-08 sur la tarification des biens, des services et des activités.

Un projet de règlement est déposé.

AVIS DE MOTION

Règlement 2019-15.

Un avis de motion est donné par le conseiller Robert Quesnel selon lequel il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement 2019-15, décrétant une dépense de 15 012 100 \$ et un emprunt de 15 012 100 \$ pour la réalisation de divers travaux de construction et de réfection d'infrastructures de rue et de services municipaux, de modification aux installations électriques et de remplacement d'équipements au puits principal, l'acquisition de compteurs d'eau et l'amélioration du réseau d'éclairage public.

Un projet de règlement est déposé.

AVIS DE MOTION

Règlement 2019-19.

Un avis de motion est donné par la conseillère Lorraine Morissette selon lequel il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement 2019-19, décrétant une dépense de 497 550 \$ et un emprunt de 497 550 \$ afin de défrayer le coût d'honoraires professionnels associés à divers projets.

Un projet de règlement est déposé.

RÉSOLUTION 2019-28

Autorisation de signature d'une entente relative aux frais administratifs dans le cadre du projet d'intégration des arts à l'architecture au Centre multi-sport Fournier.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Èveline Laverdière,

APPUYÉ par la conseillère Céline Brindamour,

QUE Mme Brigitte Richard, directrice du Service culturel, soit et est autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, une entente de frais de services administratifs à intervenir avec le ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du projet d'intégration des arts à l'architecture au Centre multisport Fournier.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QU'une entente triennale de développement culturel 2018-2020 est intervenue entre la Ville de Val-d'Or et le ministère de la Culture et des Communications;

ATTENDU QUE le ministère de la Culture et des Communications propose de bonifier d'une somme additionnelle de 11 500 \$ la subvention octroyée à la Ville de Val-d'Or dans le cadre de cette entente;

RÉSOLUTION 2019-29

Autorisation de signature d'un addenda à l'entente triennale de développement culturel 2018-2020 intervenue avec le ministère de la Culture et des Communications.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Èveline Laverdière,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil de ville confirme un investissement de 11 500 \$, assurant la parité de la somme additionnelle investie par le ministère de la Culture et des Communications dans le cadre de l'entente triennale de développement culturel 2018-2020, contribuant à bonifier d'un montant de 10 000 \$ les actions prévues pour le développement de public à la bibliothèque municipale, et d'un montant de 1 500 \$ celles relatives à la promotion de la langue française.

QUE Mme Geneviève Béland, animatrice culturelle, soit et est autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, l'addenda à l'entente triennale de développement culturel à intervenir entre les parties à cette fin.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2019-30

Demande à la BNC de hausser temporairement le crédit disponible de la Ville.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par la conseillère Lisyane Morin,

QUE le conseil de ville demande à la Banque nationale du Canada de hausser le crédit disponible de la Ville de Val-d'Or d'une somme de 4 000 000 \$, portant intérêt au taux de base et remboursable le 31 mars 2019.

QUE la directrice générale et la trésorière soient et sont autorisées à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents requis à cette fin.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QU'une aide financière peut être versée annuellement à la Ville par le ministère des Transports pour l'entretien des chemins à double vocation;

ATTENDU QUE la Ville de Val-d'Or respecte toutes les conditions d'admissibilité à ce programme d'aide financière pour l'entretien d'une partie des chemins Perron et Paré;

ATTENDU QUE le volume de minerai extrait à la Mine Beaufort et transporté par camions sur une distance de 8,04 kilomètres sur les chemins Perron et Paré au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 2018, s'est élevé à 121 017 tonnes métriques, représentant approximativement 3 560 voyages;

RÉSOLUTION 2019-31

Demande de compensation financière au ministère des Transports pour l'entretien d'une partie des chemins à double vocation Perron et Paré pour l'année 2018.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Quesnel,

APPUYÉ par la conseillère Lisyane Morin,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE la Ville de Val-d'Or demande au ministère des Transports de lui consentir une aide financière pour l'entretien, sur une distance de 8,04 kilomètres, d'une partie des chemins à double vocation Perron et Paré, empruntés pour le transport par camions du minerai extrait à la Mine Beaufort au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 2018.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2019-32

Mandat à SNC-Lavalin GEM Québec inc. pour réaliser une étude géotechnique et de caractérisation environnementale sommaire des sols du terrain situé à l'intersection de la 6e Avenue et de la 6e Rue.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par la conseillère Karen Busque,

QUE les services de SNC-Lavalin GEM Québec inc. soient et sont retenus pour la réalisation d'une étude géotechnique et de caractérisation environnementale sommaire des sols du terrain situé à l'intersection de la 6e Rue et de la 6e Avenue, le tout, pour le prix de 13 000 \$ excluant les taxes applicables, et suivant le programme défini dans son offre de services datée du 8 janvier 2019.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2019-33

Délégation du maire et de la directrice générale à une réunion du Caucus des cités régionales de l'UMQ à Drummondville, le 8 février 2019.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Karen Busque,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE le maire et la directrice générale soient et sont délégués à une réunion du Caucus des cités régionales de l'Union des municipalités du Québec, le vendredi 8 février 2019, au Centreexpo Cogeco de Drummondville.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,

RÉSOLUTION 2019-34

Délégation de trois représentants de la Ville pour rencontrer des exploitants de patinoires extérieures Bleu Blanc Bouge, dans la région de Montréal, le 6 février 2019.

QUE les directeurs du Service sports et plein air, de la division ingénierie du Service des infrastructures urbaines, et du Service des permis, inspection et environnement, ou leurs représentants, soient et sont délégués dans la région de Montréal le 6 février prochain, dans le but de rencontrer des exploitants de patinoires extérieures réfrigérées Bleu Blanc Bouge.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2019-35

Délégation du responsable de la diffusion et de la coordonnatrice à la programmation culturelle à la Bourse RIDEAU à Québec, du 17 au 21 février 2019.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Èveline Laverdière,

APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,

QUE M. Yan Vallière, responsable de la diffusion, ainsi que Mme Stéphanie Poitras, coordonnatrice à la programmation culturelle, soient et sont délégués à la Bourse RIDEAU, à Québec, du 17 au 21 février 2019.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2019-36

Désignation du directeur du Service sports et plein air à titre de personne chargée d'administrer La Maison du Citoyen.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Quesnel,

APPUYÉ par la conseillère Céline Brindamour,

QUE M. Ian Bélanger, directeur du Service sports et plein air, soit et est désigné auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux à titre de personne chargée de l'administration, pour et au nom de la Ville, du centre communautaire *La Maison du Citoyen*, situé au 1405, route de Saint-Philippe, dans le secteur Dubuisson.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2019-37

Adoption de la politique révisée portant sur le harcèlement psychologique et sexuel.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

QUE la politique révisée portant sur le harcèlement psychologique et sexuel, annexée à la présente résolution et qui en fait partie intégrante, soit et est adoptée telle que présentée.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2019-38

Approbation des plans relatifs aux travaux décrétés en vertu du règlement 2019-15.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Quesnel,

APPUYÉ par la conseillère Èveline Laverdière,

QUE le conseil de ville prend acte de l'approbation par M. Danny Burbridge, ingénieur et directeur du Service des infrastructures urbaines, des plans ci-dessous énumérés, tous relatifs aux travaux décrétés en vertu du règlement d'emprunt 2019-15 :

DESCRIPTION DU PROJET	PLANS N ^{os}
Réaménagement de surface de la 3 ^e Avenue, entre la 9 ^e Rue et le boulevard Lamaque.	A-000 à A-004, A-510, A-550, A-551, A-552, CIV-0101 et CIV-0102, CIV-0201 à CIV-0203, CIV-0301 à CIV-0303, CIV-0401 et CIV-0402, E-001, E-100 à E-103, E-200 à E-202 et E-300.
Réfection de la voirie (isolation) sur la 7 ^e Avenue, entre les 7 ^e et 9 ^e Rues	ST-905-1 à ST-905-3
Prolongement des services municipaux sur le boulevard Forest, à l'ouest de la rue Giguère	ST-906-1 à ST-906-15
Prolongement des services municipaux dans le secteur des rues Roy et Louise-Lemay pour le développement de 64 terrains résidentiels	ST-907-1 à ST-907-15
Prolongement de l'égout pluvial sur la 3 ^e Avenue, entre la 5 ^e Rue et le numéro 1056	ST-853, 4 de 7
Prolongement de l'égout pluvial sur la 4 ^e Avenue, entre les 9 ^e et 10 ^e Rues	ST-908-1 et ST-908-2
Prolongement de l'égout pluvial de l'avenue LaSalle vers la rue Champlain	ST-909-1 et ST-909-2
Correction de la pente inverse sur la conduite d'égout domestique de la 3 ^e Avenue Ouest, face aux propriétés de Construction Pépin et Fortin et Garda	VD-1877-1
Nettoyage des 3 collecteurs de la 7 ^e Rue, à l'intersection du boulevard Lamaque	ST-910
Réfection complète de l'infrastructure de chaussée sur le chemin de la Plage-Lemoine 0+000 @ 0+900	ST-890
Construction de bordures sur la rue du Nickel, entre la rue Bouchard et son extrémité	ST-911-1 à ST-911-3
Construction de bordures et mise en place de béton bitumineux sur la rue des Distributeurs, entre ses 2 intersections avec le boulevard Jean-Jacques-Cossette	ST-912-1 à ST-912-7
Construction de bordures et mise en place de béton bitumineux sur les rues des Manufacturiers et de l'Hydro	ST-913-1 et ST-913-4
Construction de bordures et mise en place de béton bitumineux sur la rue Gilbert-Bossé, entre la 4 ^e Rue et son extrémité	ST-914-1 à ST-914-3
Construction de trottoirs sur le côté sud de la 3 ^e Avenue, entre le boulevard Sabourin et la rue de l'Escale	ST-915-1 à ST-915-3
Planage et resurfaçage du chemin de la Baie-Carrière, entre la rue Duchesne et le boulevard Forest	ST-916-1 à ST-916-3
Mise en place de béton bitumineux sur la rue du Bourg-de-l'Esquer, entre la rue Baribeau et la rue Bégin	ST-917-1 à ST-917-3

DESCRIPTION DU PROJET	PLANS N ^{os}
Planage et resurfaçage du boulevard Forest, entre la rue Lévis et la 6 ^e Rue	PL-656
Planage et resurfaçage de la 4 ^e Rue, entre la ruelle et la voie ferrée	PL-657
Construction de bordures et mise en place de béton bitumineux sur la rue des Pygargues	ST-918
Construction de bordures et mise en place de béton bitumineux sur la rue Roy, entre les rues Lafleur et Louise-Lemay	ST-919-1 et ST-919-2
Construction de trottoirs sur le boulevard Lamaque, entre la rue Brochu et la 6 ^e Avenue	PL-658
Construction de bordures et mise en place de béton bitumineux sur la 19 ^e Rue, face à la propriété de Meglab inc.	ST-920-1 et ST-920-2
Construction d'un muret de soutènement dans le stationnement de la rue Chénier	ST-921-1 et ST-921-2
Sécurisation de l'intersection de la 3 ^e Avenue et de la rue Parent	PL-659
Ajout d'éclairage public des rues, secteurs Val-d'Or, Dubuisson, Val-Senneville et Sullivan	VD-1775, PL-409 à PL-411 et PL-452
Remplacement de l'éclairage public décoratif sur la 7 ^e Rue, secteur Val-d'Or (phase 3)	PL-632-1 à PL-632-5

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public via le *Système électronique d'appels d'offres (SEAO)* relativement à la rénovation du lieu d'accueil touristique régional;

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, 7 entreprises ont déposé une soumission conforme dans les délais requis, soit:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
René et Marco Desrochers Construction inc.	330 304,78 \$
Construction Trem-Nor inc.	345 602,37 \$
Construction Beauchêne	359 820,95 \$
Les Constructions Pépin et Fortin inc.	399 500,00 \$
Les Constuctions Benoit Doyon inc.	406 551,60 \$
Lanexco inc.	434 548,01 \$
Hardy Construction	436 079,50 \$

ATTENDU QUE recommandation est faite au conseil de ville d'octroyer ce contrat au plus bas soumissionnaire, soit René et Marco Desrochers Construction inc., pour un montant de 330 304,78 \$ incluant les taxes;

ATTENDU QUE le conseil de ville est d'accord avec cette recommandation;

RÉSOLUTION 2019-39

Ratification de l'ouverture des soumissions relatives à la rénovation du lieu d'accueil touristique régional et octroi du contrat à René et Marco Desrochers Construction inc.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lisiane Morin,

APPUYÉ par la conseillère Céline Brindamour,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE l'ouverture des soumissions relatives à la rénovation du lieu d'accueil touristique régional soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

QUE ce contrat soit et est octroyé à René et Marco Desrochers Construction inc., le plus bas soumissionnaire, pour un montant de 330 304,78 \$ incluant les taxes.

QUE le maire et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat à intervenir entre les parties à cette fin, le cas échéant.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QUE leur topographie particulière justifie de limiter le stationnement des véhicules à un seul côté de la chaussée en bordure des rues Perry et Viney;

ATTENDU QUE cette mesure permettra d'assurer la sécurité des usagers et la circulation des véhicules d'urgence en tout temps;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par la conseillère Lisiane Morin,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil de ville décrète l'interdiction de stationner :

- sur le côté sud en bordure de la rue Perry, entre les rues St-Jacques et Viney;
- sur le côté ouest en bordure de la rue Viney, entre les rues Perry et Perrault.

QUE la Division des travaux publics soit et est autorisée à procéder à la mise en place de la signalisation appropriée, dans le but de rendre effective cette interdiction.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QUE la rue Thibault présente une largeur d'emprise réduite dans sa partie nord, accentuant ainsi la perception de vitesse des véhicules;

ATTENDU la présence d'un seul trottoir sur cette rue, d'abord à l'est dans sa partie sud, puis à l'ouest dans sa partie nord;

ATTENDU QU'aucune traverse signalisée ne permet aux piétons d'accéder à l'une ou à l'autre de ces sections de trottoir de façon sécuritaire;

ATTENDU QUE pour ces raisons, le comité consultatif de circulation, en vertu de sa résolution 15-140, recommande au conseil de ville:

- d'interdire le stationnement sur le côté est de la rue Thibault, de la rue Bouchard à la fin du trottoir;
- de déplacer en conséquence la ligne jaune identifiant cette zone de stationnement interdit;
- d'aménager une traverse pour piétons plus ou moins au centre de la longueur de la rue Thibault;

ATTENDU QUE le conseil de ville est d'accord avec ces recommandations;

RÉSOLUTION 2019-41

Interdiction de stationner sur le côté est en bordure de la rue Thibault, de la rue Bouchard à la fin du trottoir, et aménagement d'une traverse pour piétons.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par la conseillère Céline Brindamour,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil de ville décrète l'interdiction de stationner sur le côté est en bordure de la rue Thibault, de la rue Bouchard à la fin du trottoir, ainsi que le déplacement en conséquence de la ligne jaune identifiant cette zone d'interdiction.

QUE le conseil de ville autorise l'aménagement d'une traverse pour piétons plus ou moins au centre de la longueur de la rue Thibault, permettant ainsi de circuler d'une section de trottoir à l'autre de façon sécuritaire.

QUE la Division des Travaux publics soit et est autorisée à procéder aux aménagements requis ainsi qu'à la mise en place de la signalisation appropriée dans le but de rendre effective cette interdiction.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QUE des demandes répétées, visant la réalisation d'aménagements et la mise en place d'une signalisation propres à renforcer la sécurité des écoliers fréquentant l'école Saint-Philippe, située au centre-village du secteur Dubuisson, sur la route 117, sont formulées au conseil de ville;

ATTENDU QUE les parcours empruntés par les écoliers sont situés à l'intérieur de l'emprise de la route 117, dont la responsabilité incombe au ministère des Transports;

ATTENDU QUE, par voie de conséquence, la Ville ne dispose pas de l'autorité nécessaire pour agir seule;

EN CONSÉQUENCE,

RÉSOLUTION 2019-42

Demande au ministère des Transports d'améliorer la signalisation écolière sur la route 117, dans le secteur Dubuisson.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil de ville demande au ministère des Transports de procéder aux aménagements requis afin d'améliorer la sécurité de la traverse piétonnière située à la hauteur de l'école Saint-Philippe, sur la route 117, dans le secteur Dubuisson.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

COMMENTAIRE

Correspondance.

Correspondance.

La greffière n'a retenu aucune correspondance à communiquer à l'assemblée.

COMMENTAIRE

Période de questions réservée au public.

Période de questions réservée au public.

Aucune question du public.

Le maire M. Pierre Corbeil invite la population à participer à la 19e édition de l'Hiver en fête qui se déroulera du 1er au 3 février prochain sur le site de la Cité de l'Or, et encourage l'utilisation du système de navette qui sera disponible pour l'occasion. La programmation de cet événement propose cette année de nouvelles activités.

RÉSOLUTION 2019-43

Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,

QUE la séance soit levée.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Et la séance est levée à 19 h 55.

PIERRE CORBEIL, maire

ANNIE LAFOND, notaire
Greffière